

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 15 octobre 2026 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 15 octobre 2026 à 13h, sous la présidence de Monsieur Etienne GHEERAERT, vice-président du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 21 membres sur les 31 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 2 membres ont rejoint l'instance et 2 l'ont quittée.

Décision n°CA20261023

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble

Vu l'avis du Conseil de Grenoble INP – Génie industriel, UGA du 22 mai 2026.

Politique partenariale de Génie industriel – INP, UGA

Le Conseil d'administration approuve la politique partenariale de Grenoble INP – Génie industriel, UGA, telle qu'annexée.

Nombre de présents : 22
Nombre de pouvoirs : 9
Total présents et représentés : 31
Nombre de votants : 31
Nombre d'abstentions : 4
Total des suffrages exprimés : 27

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 27

☒ *à l'unanimité des suffrages exprimés*
☐ *à la majorité des suffrages exprimés*



Etienne Gheeraert
Vice-président du Conseil
d'administration en charge de
la Stratégie, des RH et du
DD&RS
16 oct. 2026

Transmis au Rectorat le 16 octobre 2026

Politique partenariale de Grenoble INP – Génie industriel, UGA

L'école a souhaité mieux structurer ses partenariats industriels avec comme règle : plus le partenaire investit en temps dans ces engagements, moins il doit investir financièrement dans le partenariat.

Les grands principes sont exposés : contractualisation sur 3 ans, engagements mutuels au choix parmi 3 options et en fonction de la taille de l'entreprise, échange annuel ou bi-annuel. Côté entreprise, le partenariat est porté par un cadre ou dirigeant et/ou un représentant des ressources humaines suivant l'option choisie.

Les options

Engagement annuel sur 3 ans	PME	ETI	Grand groupe
Partenaire impliqué (Communauté) 1 interlocuteur RH	5000 euros* + TA	9000 euros* + TA	12000 euros* + TA
	1 point	2 points	3 points
Partenaire engagé (Cercle) 1 cadre opérationnel + 1 RH	3000 euros* + TA	6000 euros* + TA	8000 euros* + TA
	3 points	4 points	5 points
Partenaire associé (Club) 1 cadre sup ou dirigeant + 1 RH	TA	TA	TA
	5 points	7 points	10 points

+ de contributions qualitatives et en temps (à gauche, flèche vers le bas)
 + de contribution financière (à droite, flèche vers le haut)

Les contributions sont en lien avec la taille des entreprises, de manière à garantir une représentation la plus équilibrée possible

**Ces contributions financières font l'objet d'une contractualisation avec la Fondation Grenoble INP, s'appuyant sur un mécénat de compétences. Elles font donc l'objet d'un crédit d'impôt de 60%*

Les tarifs hors partenariats

	Gd groupe	ETI	PME
Forum (dating)	1500	750	300
Forum (stand)	À préciser en fonction de la formule		
Conférences lors du forum ou journée des métiers	1000	750	300
Journée des métiers	1000	500	200
Rendez-vous du GI	500	250	100
Responsable design	Selon projet		
Voyage d'études	Prise en charge du déjeuner et du transport		